



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 octobre 2020
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8766^e séance, le 9 octobre 2020, la question intitulée « La situation à Chypre », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme le statut de Varosha, tel qu'il l'a défini dans de précédentes résolutions, notamment les résolutions [550 \(1984\)](#) et [789 \(1992\)](#). Il réaffirme qu'aucune action contraire à ces résolutions ne devrait être entreprise concernant Varosha.

Le Conseil se déclare profondément préoccupé par l'annonce faite à Ankara, le 6 octobre, de l'ouverture de la côte de Varosha, et demande que l'on revienne sur cette mesure et que l'on évite toute action unilatérale qui pourrait accroître les tensions sur l'île.

Le Conseil rappelle qu'il importe que ses résolutions soient pleinement respectées et appliquées.

Le Conseil se dit une nouvelle fois déterminé à parvenir à un règlement durable, global et juste, conformément aux souhaits de la population chypriote, qui serait fondé sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique, comme le prévoient ses résolutions sur la question. À cet égard, il engage les parties chypriotes et les puissances garantes à entamer au plus vite un dialogue constructif à la fin du processus électoral dans la communauté chypriote turque.

Le Conseil réaffirme qu'il appuie le Secrétaire général et son intention d'organiser une rencontre comme convenu entre les dirigeants chypriotes turcs et chypriotes grecs lors de la réunion qu'il a eue avec eux en novembre 2019.

Le Conseil reste saisi de la question. »

